Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_18-DE

DÉLIB. 2026-18

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation	13.02.2026
Date d'affichage	13.02.2026
Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 27 février à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN
Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie Annick GEFFROY - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT
M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER
M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Annie JOUANJAN
Mme Florence QUATTRIN représentée par M. Alain SAPIN.

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET - Affectation des résultats de l'exercice 2025

BUDGET COMMUNAL :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de **789 344.23 €** comme suit :

- **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 269 195.76 €**
- **Compte R002 – Excédents antérieur reporté : 520 148.47 €**

Il est proposé d'affecter le déficit d'investissement 2025 d'un montant de **225 937.34 €** comme suit :

- **Compte 001 – déficit d'exécution d'investissement reporté : 225 937.34 €**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_18-DE

BUDGET LOTISSEMENT « St-Yves » :

Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de **66 485.03 €** comme suit :

- Compte 001 – Recette d'investissement : 66 485.03 €

BUDGET maison médicale :

Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de **158 061.92 €** comme suit :

- Compte 001 – Recette d'investissement : 158 061.92 €

Au vu des projets en cours, les excédents mentionnés ci-dessus serviront pour le montage et l'équilibre financier de l'exercice 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants,

- ***D'APPROUVER*** *l'affectation des résultats de l'exercice 2025 selon les propositions mentionnées ci-dessus.*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 MARS 2026